



Date de convocation : 03/09/2021
Lieu de séance : Salle des fêtes de Saint-Laurent

Président de séance : M. le maire

Secrétaire de séance : Corinne CHARRANNAT

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Mme BLANDINEAU Annette, M. BOLVIN Jean-Michel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés : Monsieur BRUNO Thierry, Madame CAILLETEAU Muriel, Monsieur LATUILLERIE Bernard, Monsieur CARTER Maximilian, Madame LACOUR Isabelle, Monsieur DEMESSEMAKERS Olivier.

Absents : -

Pouvoirs : Madame CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Madame MOREAU PERONNAUD Lysiane, Monsieur LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Madame PIVETEAU Béatrice, Monsieur CARTER Maximilian a donné pouvoir à Madame CHARRANNAT Corinne.

Début de la séance à 20h15

- ❖ M. le maire énonce les pouvoirs.
- ❖ Corinne CHARRANNAT est désignée secrétaire de séance.
- ❖ M. le maire demande l'approbation du procès-verbal du 21/09/2021. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé.
- ❖ M. le maire invite les élus à observer une minute de silence en hommage à Marcel LAFAYE, maire de PALLUAUD, décédé la veille.

Assainissement

1. Principe d'accueil des boues de 3 communes du territoire de la Communauté de Communes Lavalette-Tude-Dronne par la station d'épuration de Montmoreau

M. le maire et Philippe MICHELET remercient la présence de Jean-Philippe CHANSEAU qui va expliquer différents points concernant l'assainissement collectif. M. le maire annonce que de nouveaux dispositifs vont resserrer les liens entre les communes puisque les infrastructures de la commune vont profiter à d'autres collectivités.

Philippe MICHELET précise que la convention qui va être présentée est une proposition de la part de Jean-Philippe CHANSEAU afin de rendre service à 3 communes de la CDC.

Jean-Philippe CHANSEAU prend la parole.

Présentation

Il informe les élus qu'il est le technicien Charente Eaux en charge du suivi des stations de Montmoreau.

Il précise que la station concernée par le projet de convention est la station principale de Montmoreau.

Règlementation

Il explique que cette proposition de convention fait suite aux évolutions réglementaires liées à la crise de la COVID. Il précise qu'en avril 2020, le ministère a indiqué que l'épandage des boues non hygiénisées serait désormais interdit.

La nouvelle loi aujourd'hui autorise le mélange des boues, chose que depuis 30 ans, elle interdisait aux collectivités sauf dérogation. Chaque station avait auparavant son propre plan d'épandage et il était interdit de mélanger.

Problématiques

Cela posait alors un certain nombre de problèmes car la plupart des stations n'étaient pas adaptées à ce nouveau contexte.

Sur les stations qui pouvaient attendre, des solutions ont été mises en place plus tardivement. Cependant, d'autres stations ne pouvaient pas attendre, comme celle de Montmoreau, dans la mesure où elle ne dispose d'un stockage que d'une durée de 6 mois, avec un volume de boue assez important.

Solutions

Dès lors, des procédés techniques et plus mécanisés ont été mis rapidement en place avec la SAUR qui en est le prestataire. Bien que la mise en œuvre soit difficile, le problème est désormais résolu pour cette station volumineuse.

Les petites communes qui avaient essentiellement des stations avec des boues liquides et qui avaient recours à l'épandage, se sont retrouvées face à un problème à la suite de cette interdiction d'épandage.

Jean-Philippe CHANSEAU informe que plusieurs solutions sont possibles face aux nouvelles réglementations imposées :

- L'épandage des boues si on peut les chauler (en mettant 30 % de chaux). Cependant, le protocole est tellement complexe, qu'il ne peut pas être mis en place sur la plupart des stations.
- Le compostage, à condition que les boues ne soient pas liquides.
- Le méthaniseur permet de traiter et d'hygiéniser les boues, mais la filière n'est pas implantée en Charente.
- Pour les petites communes, la solution pratique, c'est d'envoyer les boues à la station d'Angoulême. Jean-Philippe CHANSEAU précise que les boues sont à 99 % chargées d'eau. 5 à 6 camions seraient alors nécessaires pour vider une station, ce qui n'est pas très écologique ni économiquement raisonnable.
- Le mélange des boues, avec la mise en place d'une convention entre les communes dotées de petites stations et des stations ayant des ouvrages capables de traiter les boues.

Proposition de mise en place d'une convention

Jean-Philippe CHANSEAU précise bien connaître le parc épuratoire du Sud-Charente et informe que les stations de Laprade, Bonnes et Saint-Séverin ont des problèmes pour évacuer ces boues.

Il ajoute que la station de Montmoreau a un équipement qui pourrait accueillir leurs boues.

Autrefois chaque épandage était précédé d'une analyse des boues afin de vérifier leur conformité et d'avoir une traçabilité des produits épandus. Demain, des boues de différentes stations seront mélangées, il faut donc maintenir ces analyses pour avoir une traçabilité de la qualité des livraisons et s'assurer que les boues sont conformes à la réglementation.

En effet, toutes les boues qui arriveront à la station de Montmoreau ne seront pas mélangées avec celles de la station de Montmoreau et auront fait l'objet d'analyses réalisées par ses soins. Elles ne seront livrées que si les résultats sont conformes.

Jean-Philippe CHANSEAU pense que cette solution permettra d'utiliser le lit à macrophytes (bac à roseaux) de la station de Montmoreau qui est sous-exploité. Il a été construit en 1999 à titre expérimental, pour valider les dimensionnements de cette nouvelle filière. 12 bacs semblables auraient été à l'époque nécessaires pour traiter l'ensemble de la station.

Aujourd'hui, c'est le silo qui traite les boues sur la station.

Cet ouvrage paraît donc intéressant : les boues de l'extérieur pourraient y être déversées. Les roseaux et le sable situé au fond permettront de filtrer l'eau. Au bout d'un certain temps, il ne restera que les boues au fond de ce bassin.

Jean-Philippe CHANSEAU annonce avoir estimé la production des boues de ces stations, ce qui impliquerait que le bassin sera plein dans 5 ans et qu'il faudra le curer.

Jean-Philippe CHANSEAU explique que la station de Saint-Séverin est plus problématique car c'est une station beaucoup plus importante. Il apporte cependant une solution : cette station étant une 700 équivalent habitants, avec 2 filières de 350, il sera possible de vider la moitié de la station une année, et l'autre moitié l'année suivante. Cela permettra d'avoir une souplesse de fonctionnement et d'alimentation plus régulière sur le filtre.

Concernant la convention, elle définira toute la partie administrative entre les collectivités, mais également le coût de la facturation. Une estimation a ainsi été réalisée : pendant 5 ans, le filtre va enlever l'eau naturellement, sans électricité. La commune de Montmoreau ne supportera donc aucun coût. Cependant, au bout de 5 ans, le filtre devra être curé, les boues mises dans une benne, et transportées vers un centre de compostage. Le coût de traitement a été estimé par Jean-Philippe CHANSEAU à environ 280 € la tonne de matière sèche.

Jean-Philippe CHANSEAU souligne que la convention fixe un cadre financier et un cadre réglementaire et que les parties pourront mettre terme à cette convention, d'une durée initiale de 5 ans, à tout moment.

Outre la proposition d'une convention entre Montmoreau et ces 3 autres communes, Jean-Philippe CHANSEAU informe avoir réalisé un planning d'intervention jusqu'en 2026. Cela permettra de savoir quelle station est reçue par le filtre selon les années, en précisant les quantités traitées.

Cette solution de traitement local des boues est intéressante à la fois pour ces communes, qui se retrouvent avec des coûts de traitement assez faibles, mais aussi pour Montmoreau, qui valorise un de ses ouvrages.

Les élus sont invités à intervenir :

- ❖ Christine VALEAU LABROUSSE s'étonne que ces boues ne soient pas redirigées vers la station de Palluau.
 - Jean-Philippe CHANSEAU répond que c'est une station énorme de 9000 ou 10000 équivalents. Mais étant une station industrielle, la réglementation n'est pas la même. Les boues domestiques ne peuvent pas être envoyées dans une station industrielle. Il explique que le décret ministériel autorise le mélange des boues des collectivités mais pas de toutes origines et qu'il faut respecter cela.
- ❖ M. le maire souhaite savoir quand la station de Montmoreau deviendra obsolète
 - Jean-Philippe CHANSEAU explique que les diffuseurs d'air qui ont 20 ans vont être remplacés. Il indique également que la durée de vie de ces nouveaux diffuseurs est également de 20 ans. Par conséquent, la station peut tourner encore 20 ans. Seule une forte augmentation de la population pourrait remettre en cause la station actuelle, sachant qu'elle est aujourd'hui à 60% de sa capacité.
 - Il incite les élus à surtout travailler désormais sur la rentrée des eaux claires parasites du réseau.
- ❖ Philippe MICHELET indique que le coût de traitement des boues pour la commune de Laprade est estimé à 283 € d'après le calcul de Jean-Philippe CHANSEAU mais que la commission propose d'arrondir à 300 €.

Il ajoute que la commission a émis un avis favorable à cette convention qui permettra de rendre service à d'autres communes et de valoriser ses ouvrages, sans que la commune ne gagne ou ne perde d'argent.

- ❖ Jean-Philippe CHANSEAU souligne de nouveau que le lit à macrophytes est effectivement sous exploité et qu'en termes d'exploitation, il n'y aura pas de coût supplémentaire. Il estime important que des solutions locales soient mises en place. Il tient à souligner que si à l'échelle communautaire ce problème perdure, la CDC devra certainement conserver cette solution.
- ❖ Michel PAUL-HAZARD souhaite savoir si ce sont les boues liquides qui sont interdites à l'épandage et ce que deviennent celles de Montmoreau ?

- Jean-Philippe CHANSEAU confirme que les boues liquides non hygiénisées sont interdites à l'épandage. Les seules boues qui peuvent être épandues sont celles que l'on aura en compostage ou en méthanisation car elles seront hygiénisées.
- Jean-Philippe CHANSEAU explique que les boues sont épaissies par une centrifugeuse, tous les 6 mois. Cela permet de passer à une matière sèche de 2 % à 20 %, c'est-à-dire que l'on enlève 4 fois plus d'eau ou bien, de 300 mètres cubes, on passe à 40 m³ de boue. Une fois ce volume réduit et les boues rendues solides, elles vont pouvoir être transportées dans un site de traitement de compostage, dans les Deux-Sèvres ou en Charente-Maritime.
- Il ajoute qu'en amont, Charente Eaux a entamé une réflexion départementale pour que le département ait son propre centre de compostage afin que les boues de Charente soient valorisées en agriculture localement.

Jean-Philippe CHANSEAU précise qu'il est proposé de signer une convention avec la commune de Laprade cette année, et d'en signer une autre en 2022 pour les communes de Bonnes et Saint-Séverin. Il ajoute qu'une fois ces conventions signées, il faudra respecter le calendrier établi jusqu'en 2026.

Philippe MICHELET propose au conseil de délibérer lors de cette séance pour les trois conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE le principe d'accueil et de traitement des boues des communes de Laprade, Bonnes et Saint-Séverin,**
- **FIXE le prix de la tonne de Matière Sèche traitée pour les collectivités concernées à 300 € HT**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes. (D2021-9-1)**

2. Remplacement des diffuseurs d'air de la station d'épuration de Montmoreau

Philippe MICHELET rappelle que cet investissement est prévu au budget.

2 devis ont été reçus.

Jean-Philippe CHANSEAU explique qu'en général, les membranes d'aération des bassins doivent être changées tous les 10 ans. Sur la station de Montmoreau, elles n'ont pas été changées depuis 20 ans. Il informe qu'il suit régulièrement l'aération des bassins et vérifie que les capacités du « poumon » ne baissent pas. Il s'avère qu'aujourd'hui, les taux d'aération sont les mêmes qu'il y a 20 ans, d'où le non-remplacement de ces membranes jusqu'à maintenant. Afin d'éviter des risques d'éclatement, Jean-Philippe CHANSEAU préconise d'anticiper et de procéder à leur remplacement. Il indique qu'il y a 72 membranes par rampes et que leur remplacement représente une opération importante.

Pour rappel, la station de Montmoreau a été créée en 1999 pour une capacité de 1 800 équivalents habitants. C'est un traitement par boues activées à aération prolongée, c'est-à-dire que c'est une culture de bactérie. Pour cela, il faut fournir de l'oxygène grâce à 2 surpresseurs de 15 kw qui ont été changés il y a plus de 5 ans. La diffusion de l'oxygène va être assurée par 2 rampes au fond du bassin qui sont des insufflations dites « fines bulles ». Cela optimise le rendement et la diffusion de l'oxygène.

- ❖ Corinne CHARRANNAT souhaite savoir combien de temps va durer l'opération et si cela aura un impact sur l'utilisation par les habitants de leur installation.
 - Jean-Philippe CHANSEAU rappelle que tout le bassin est couvert de ces disques, avec 2 rampes. Le remplacement se fera d'abord sur une rampe puis l'autre il n'y aura donc pas d'impact sur le fonctionnement. Le système ne sera pas dégradé puisque l'aération se fera toujours sur la moitié des rampes. Il n'y aura par conséquent aucun impact sur la station ou sur l'environnement.

Lors du déroulement de l'opération, il explique que lors de la 1^{ère} journée, il est possible qu'il y ait des filasses ou du sable au fond du bassin. Le plus inquiétant est la possibilité de trouver du sable, venant du réseau pluvial. En effet, s'il y a du sable au fond, les rampes vont être sorties, mais elles ne pourront pas être réinstallées correctement comme à l'origine, au fond du bassin et être revissées. Le sable va donc gêner. Pour répondre à cette problématique, 3 scaphandriers interviendront sur les 2 jours afin de vérifier la présence de sable, la fixation des rampes ou la présence de filasses. Une fois leur travail réalisé, la dépose pourra être effectuée par grutage, puis le remplacement des membranes et enfin la repose.

Cependant, s'il n'y a pas de sable, les scaphandriers n'auront pas besoin d'intervenir.

- ❖ Jérôme DESBROSSE souhaite savoir s'il est possible de vider les bassins pour remplacer ces membranes.
 - Jean-Philippe CHANSEAU explique que c'est une solution mais cela impliquerait l'arrêt de la station pendant 2 jours et par conséquent une remise en route contraignante. Il cite l'exemple d'Angoulême qui a procédé ainsi cette année sur la station de Fléac, mais cette station est composée de 2 bassins qui fonctionnent à 50%. Pour Montmoreau, la seule solution est celle proposée.

Jean-Philippe CHANSEAU informe les élus que peu d'entreprises sont spécialisées localement dans la fourniture de ces équipements.

Il présente les différentes propositions de la SAUR et de l'entreprise FOURNIÉ et préconise aux élus de retenir l'offre de la SAUR qui est plus sécuritaire.

- ❖ Jean-Jacques PUYDOYEUX souhaite connaître les délais d'intervention.
 - Jean-Philippe CHANSEAU informe que l'entreprise pourra intervenir d'ici 3 à 4 mois.
- ❖ Philippe MICHELET ajoute que la commission a émis un avis favorable quant à la proposition de l'offre de base de la SAUR avec l'option d'évacuation de 15 tonnes de déchets, pour un montant de 30 996 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT l'offre de la SAUR avec l'option de filtrage et évacuation du sable pour un montant de 30 996 € HT.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de la réalisation de ces travaux dont le montant est inscrit au Budget de l'assainissement. (D2021-9-2)**

3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif 2020

Philippe MICHELET rappelle aux élus avoir reçu en annexe de la convocation le RPQS dont il présente les grandes lignes.

		Exercice 2019	Exercice 2020	Indicateurs de performance			
Variables de performance				P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	22,00	22,00	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	95
VP.056	Nombre d'abonnés	630	630	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	158 469,75	159 453,00	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	206,76	6 264,66	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
VP.068	Volume facturé	70 791	70 868	P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0029	0,0884
VP.182	Encours total de la dette	4 400,00	0,00				
DC.185	Montant financier des travaux engagés	24 122,40	9 142,22				
Indicateurs descriptifs des services							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 553	1 553				
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0				
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	12,50	13,60				
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,48	2,48				

Il souligne que le montant de la redevance n'a pas changé depuis l'an passé et que l'emprunt pour la station de Saint-Eutrope est clos.

Il indique également qu'il y aura certainement des reprises de canalisation et de passages de caméras à réaliser l'année prochaine.

Il rappelle que l'assainissement collectif concerne la station principale de Montmoreau, mais aussi :

- Saint-Cybard, avec peu d'abonnés, mais la commission espère agrandir le réseau de collecte,
- Les lagunes de Saint-Eutrope,
- Saint-Amant
- Saint-Laurent, où il y avait un réel besoin en raison de la configuration du bourg

- Concernant Aignes, un projet sera à étudier quand le besoin s'en fera ressentir car la demande doit émaner des habitants.
- ❖ Jean-Philippe CHANSEAU soulève un problème concernant les lagunes de Saint-Eutrope. En effet, les boues liquides qui sont présentes dans les bassins n'ont pas été curées depuis 25 ans. Un coût sera à prévoir d'ici quelques années pour les évacuer. Pour les stations de Saint-Cybard et de Saint-Amant, la problématique est moindre car les boues vont être stockées pendant 20 ans grâce aux filtres à roseaux.
 - o Philippe MICHELET propose de remplacer les lagunes par des roseaux.
 - o Jean-Philippe CHANSEAU explique qu'il y aura toujours le problème du devenir de ces boues. Il s'interroge s'il sera nécessaire de les aspirer et de les envoyer en compostage

Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0029	0,0884

par exemple. Le département comptant 30 à 35 lagunes sur son territoire, une réflexion est en cours afin de mettre en place une filière spécifique.

- ❖ Murielle HÉRAUD demande à Jean-Philippe CHANSEAU des précisions sur le centre de Clérac.
 - o Jean-Philippe CHANSEAU indique que c'est un centre d'enfouissement. Ce sont des carrières dont les anciens trous qui sont bâchés, drainés, servent pour le stockage des déchets.
- ❖ Béatrice PIVETEAU demande s'il y a assez d'habitations raccordées sur Saint-Amant pour que la station fonctionne correctement.
 - o Jean-Philippe CHANSEAU indique qu'il y a à peine 1 m3 par jour. Par conséquent, l'été, quand il n'y a pas assez d'eau les filtres à roseaux sont mis en charge, c'est-à-dire que de l'eau est stockée pour que les roseaux restent dans l'eau. Par rapport au nombre de branchements, la consommation d'eau est très faible il faut alors s'adapter. Il souligne qu'à Saint-Cybard, il y a encore moins de raccordements qu'à Saint-Amant.
- ❖ Jérôme DESBROSSE souhaite savoir si les rejets d'eau de la station vont dans la Tude ?
 - o Jean-Philippe CHANSEAU indique que la totalité de l'eau traitée par la station est rejetée dans la Tude. Il précise que depuis 5 ans, l'Agence de l'eau lui impose de faire des relevés. Ainsi, les résultats d'analyse permettent de déterminer la qualité de la Tude avant et après la station. A ce sujet, les analyses montrent qu'il y a une augmentation du phosphore en aval, mais qu'en amont, il y a une amélioration en azote de l'eau la Tude. Certains étés de sécheresse, il y a toujours l'eau versée par la station, cela permet de limiter la mortalité piscicole et d'éviter un assèchement du lit de la Tude.
 - o M. le maire ajoute qu'il était question de la présence de mercure dans les boues de la station.
 - o Jean-Philippe CHANSEAU confirme ce problème date d'une dizaine d'années. Il y a 10 ans, une centrifugeuse venait en vue d'épaissir les boues. Comme les boues n'étaient pas conformes, elles étaient envoyées en centre d'enfouissement ou bien elles étaient incinérées car la teneur en mercure était trop importante. Les boues sont tenues d'avoir une certaine qualité. Si elles ne sont pas conformes, elles ne sont pas épandues.

- ❖ Jérôme DESBROSSE suppose qu'il faudra donc traiter le phosphore
 - Jean-Philippe CHANSEAU informe que l'Agence de l'eau pourrait demander d'avoir une action sur le phosphore. Mais l'augmentation de phosphore actuelle ne décline pas la Tude.
- ❖ Michel PAUL-HAZARD souhaite connaître les impacts du phosphore sur l'eau.
 - Jean-Philippe CHANSEAU explique que le phosphore est un élément eutrophisant, c'est-à-dire qu'il développe les algues et par conséquent les matières organiques. Cet excès de matière organique présent dans l'eau va se décomposer. L'eau croupira, il n'y aura plus d'oxygène dans l'eau et les poissons mourront.

Il informe que le phosphore peut cependant être supprimé chimiquement en apportant du chlorure ferrique dans la station. Cela permet d'avoir un rendement de 90 % sur le phosphore. Ce procédé permet certes de supprimer le phosphore rejeté dans l'eau, mais étant un produit à base de pétrole, assez toxique, on peut s'interroger sur les conséquences environnementales, il faut des stockages spécifiques. A titre indicatif, toutes les stations au-dessus de 2 000 équivalents habitants ont recours au chlorure ferrique. Il ne faut pas se l'imposer car il n'y a pas de problèmes directement induits. L'Agence de l'eau et la Police de l'Eau suivent cela de près à travers les rapports d'analyse.

- ❖ **M. le maire remercie Jean-Philippe CHANSEAU de son intervention.** (D2021-9-3)

Finances, Ressources humaines

1. Aménagement de la Bibliothèque – Demande de subvention – Plan de Financement

Christine VALEAU LABROUSSE, adjointe en charge des Finances et des Ressources humaines, rappelle aux élus que dans le cadre de la refonte de la Bibliothèque Municipale, le Conseil Municipal a validé l'acquisition de matériel mobilier.

Elle expose le plan de financement qui sera présenté afin de solliciter une subvention auprès du Service Départemental de la Lecture, à hauteur de 20 à 40 % du montant Hors Taxes de cette acquisition.

Mobilier :	22 693,87 € HT
Informatique :	2 300,00 € HT
Total :	24 993,87 € HT
Subvention SDL (40 %) :	9 997,55 €
Fonds propres :	14 996,32 €
Total :	24 993,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE le plan prévisionnel de financement tel que défini ci-dessus.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention correspondante.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de la réalisation de ce projet.** (D2021-9-4)

2. Décision Modificative pour le projet de Bibliothèque

Christine VALEAU LABROUSSE, adjointe en charge des Finances, informe le Conseil qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante pour réajuster les crédits de l'opération 270/Bibliothèque en raison d'une augmentation du coût des travaux d'électricité et de l'acquisition de douchettes à scanner les étiquettes des livres.

Section Investissement

Crédits à ouvrir : Article 2183 OP 270 : +500 €

Crédits à ouvrir : Art 2313 OP 270 : + 2 500 €

Crédits à réduire : article 020 (dépenses imprévues) : - 3 000 €

Le conseil est invité à se prononcer sur cette décision modificative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Valider cette décision modificative**
- **d'inscrire au budget les sommes nécessaires** (D2021-9-5)

3. Instauration de la Journée de Solidarité

Madame VALEAU LABROUSSE informe que suite à la fusion des cinq communes historiques, la Commune nouvelle de Montmoreau doit instaurer la journée de solidarité pour l'ensemble des agents de la collectivité afin d'uniformiser sa mise en œuvre.

Le Comité Technique a ainsi été saisi afin de formuler un avis sur la proposition d'organiser la journée de solidarité en déduisant les sept heures correspondantes des heures complémentaires et/ou supplémentaires effectuées par les agents à la demande de l'Autorité Territoriale.

Cette proposition a été soumise au Comité Technique, qui n'a pas encore communiqué son avis.

- ❖ Lysiane MOREAU PERONNAUD souhaite savoir si une journée de congé doit être prise par les agents
 - Béatrice PIVETEAU répond que dans la Fonction Publique Territoriale cela est interdit
- ❖ Hervé LABBÉ demande si les agents travaillent le lundi de Pentecôte.
 - Béatrice PIVETEAU répond que c'est un jour non travaillé pour les agents mais que les heures seront réalisées un autre moment.
 - Christine VALEAU LABROUSSE ajoute que dans le cas où un agent ne dispose pas d'heures supplémentaires, il devra des heures à la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE la proposition de déduire des heures complémentaires et/ou supplémentaires réalisées par les agents à la demande de l'Autorité Territoriale le nombre d'heures correspondant à la journée de solidarité pour l'ensemble des agents de la Commune de Montmoreau, à compter de l'année 2021.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.** (D2021-9-6)

4. Proposition d'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance

Christine VALEAU LABROUSSE rappelle que le conseil municipal avait donné son accord en Octobre 2020 pour confier étude au Centre de Gestion pour rechercher un organisme d'assurance de prévoyance et de santé pour optimiser coût et les garanties pour les agents.

Il est proposé aux élus de retenir la proposition du Centre de Gestion, à savoir Territoria. Si la commune adhère, elle s'engage sur une durée de 6 ans et doit fixer le montant de participation financière. Christine VALEAU LABROUSSE propose un montant de participation de 6 € brut par agent, sachant que ce montant peut être modifié par la suite par la collectivité.

En ce qui concerne l'assiette de garanties, elle informe que plusieurs choix s'offrent également à la collectivité.

Christine VALEAU LABROUSSE propose aux élus de ne pas assurer le régime indemnitaire.

- ❖ Jérôme DESBROSSE souhaite savoir ce qui est le mieux pour les agents.
 - Christine VALEAU LABROUSSE répond que ce qui va les toucher directement, c'est le montant de participation de la commune.
 - Béatrice PIVETEAU informe que ce n'est pas la collectivité qui va verser aux agents la perte de salaire, mais Territoria. Béatrice PIVETEAU ajoute que le choix que la commune fera en matière de garantie aura un impact sur le montant de la cotisation de l'agent. Choisir si une partie du régime indemnitaire sera couverte ou non est finalement un choix politique car cela permet d'éviter les abus par certains agents.
 - Jérôme DESBROSSE précise que les agents ne se font pas forcément arrêter par plaisir.
- ❖ Philippe MICHELET et Hervé LABBÉ souhaitent savoir quel système ont les agents actuellement.
 - Béatrice PIVETEAU explique que Territoria a changé sa manière de procéder : ils imposent que ce soit la collectivité qui choisisse entre les 3 possibilités que la collectivité va ouvrir aux agents pour déterminer le type d'adhésion auquel ils vont

pouvoir souscrire. Avant les agents choisissaient directement. Dorénavant, ils imposent à la collectivité de choisir pour les agents. Elle suggère d'organiser une réunion avec les agents pour leur expliquer tout cela.

- ❖ Jérôme DESBROSSE s'interroge si les agents ont été consultés.
 - Christine VALEAU LABROUSSE indique qu'une étude a été demandée au CDG et qu'il conseille le choix 1. Elle suggère de faire des simulations aux agents sur les différences de coûts afin qu'ils puissent comparer.
- ❖ Corinne CHARRANNAT souhaite savoir quel est l'avis de la commission Ressources humaines.
 - Christine VALEAU LABROUSSE précise que la commission souhaite suivre le choix 1 qui est recommandé par le CDG. C'est le choix qui coûte le moins cher à l'agent. Garantir à minima laisse derrière aux agents le choix de souscrire des options complémentaires proposées par Territoria.
- ❖ Jérôme DESBROSSE interpelle Christine VALEAU LABROUSSE sur les 6 € de participation de la collectivité.
 - Christine VALEAU LABROUSSE confirme que cela correspond à la participation de l'employeur. C'est le même montant qu'auparavant.
 - Jérôme DESBROSSE constate qu'aucune augmentation n'est envisagée.
 - Christine VALEAU LABROUSSE précise que ce montant peut être revu tous les ans.
 - Béatrice PIVETEAU précise que ce montant est proratisé au temps de travail des agents.
- ❖ Corinne CHARRANNAT demande si le choix retenu a un impact à la baisse au niveau des garanties et des remboursements pour l'agent ? Elle souhaite s'assurer que ces choix ne se fassent pas au détriment de l'agent.
- ❖ Christine VALEAU LABROUSSE propose que ce sujet soit évoqué de nouveau à la prochaine commission Ressources humaines. Le souci soulevé est que la réponse doit être donnée au 31 octobre et que le comité technique ne se réunit que tous les deux mois. Ainsi, elle propose de garantir à minima et au moindre coût et que la collectivité active le levier financier pour compenser si nécessaire afin que les disposent au moins des mêmes garanties qu'actuellement.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

- **VALIDE l'adhésion à ce contrat prévoyance en retenant le choix de n'assurer que le traitement de base (choix 1)**
- **FIXE le montant de participation employeur à 6€**
- **CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.**

5. Proposition d'adhésion à la convention de participation pour la santé

- ❖ Jérôme DESBROSSE s'insurge de la proposition faite au conseil de verser 1 € aux agents pour la complémentaire santé. Il informe que dans le privé, les employeurs prennent en charge 50% de cette cotisation.
 - Christine VALEAU LABROUSSE propose de chiffrer ce que cela va coûter à la collectivité.
 - Béatrice PIVETEAU informe que cette participation n'est pas obligatoire et que cela ne concerne qu'un agent. Actuellement, les autres agents ont des contrats individuels.
 - Christine VALEAU LABROUSSE indique que ce montant pourra également être revu tous les ans. 1 € est le montant minimum imposé par le CDG.
- ❖ Christine VALEAU LABROUSSE propose de se prononcer sur l'adhésion à ce contrat et de proposer 1€ de participation employeur.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

- **VALIDE l'adhésion à ce contrat santé**
- **FIXE le montant de participation employeur à 1€**
- **CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.**

1 contre : Jérôme DESBROSSE

6. Prolongation du Contrat d'Apprentissage

Christine VALEAU LABROUSSE expose aux élus que le recours à un contrat d'apprentissage avait été autorisé par délibération en date du 16 octobre 2019 pour une durée de 2 ans à compter du 12 novembre 2019 afin de permettre à un jeune l'obtention du CAPA Jardinier Paysagiste.

Elle ajoute que le contrat de l'apprenti n'ayant débuté qu'en novembre 2019, il n'a pas passé l'examen en juin et son professeur principal suggère qu'il continue ses cours jusqu'à fin décembre 2021 afin de lui permettre de mettre toutes ses chances de son côté et de passer son examen en fin d'année.

Elle informe du coût supplémentaire engendré par une telle prolongation de contrat :

- Rémunération de l'apprenti : du 12/11/21 au 31/12/21 : 1 600,00 €
- Charges patronales : 30,00 €
- Coût du CFA : 911,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE la proposition de prolongation du contrat d'apprentissage jusqu'au 31 décembre 2021.**
- **PRÉCISE que le coût supplémentaire engendré par cette prolongation sera prélevé sur les crédits du Budget.**
- **CHARGE Monsieur le Maire de mettre cette décision en œuvre. (D2021-9-7)**

7. Création d'un poste d'Adjoint Technique

Christine VALEAU LABROUSSE informe les élus que l'agent technique du village d'Aignes exerçant ses fonctions à hauteur de 16 heures hebdomadaires part en retraite en décembre.

Elle ajoute que ce sujet sera évoqué en réunion Ressources humaines le lendemain mais elle propose d'ores et déjà au conseil de se prononcer sur l'ouverture d'un poste à 35 heures hebdomadaires.

Elle annonce que le recrutement concernera un agent avec un profil de paysagiste.

Elle souhaite préciser que l'ouverture d'un poste à temps complet est justifiée du fait du non-remplacement de deux agents.

- ❖ Béatrice PIVETEAU informe qu'un point sur tableau des effectifs est en cours.
- ❖ Hervé LABBÉ demande si cet employé embauchera à l'atelier communal tous les matins ?
 - Christine VALEAU LABROUSSE répond que oui, l'idée étant d'harmoniser au fur et à mesure des nouveaux recrutements.
- ❖ Hervé LABBÉ souhaite connaître la date de départ de l'agent du village de Saint-Eutrope.
 - Béatrice PIVETEAU répond qu'il part en retraite en 2022 et qu'il est à 16 h hebdomadaires.
 - Hervé LABBÉ pense qu'il faudra se poser alors la question de savoir si là aussi il ne vaudra pas mieux reprendre un agent à 35 h.
 - Il se questionne ainsi sur l'accumulation des récentes embauches, du paiement d'heures supplémentaires pour les agents, du passage à 35 h de certains postes.
 - Il souhaite qu'un point soit fait afin de savoir combien cela coûte et si la municipalité en a les moyens.
- ❖ Bernard HERBRETEAU souhaite préciser que le personnel technique est en sous-effectif, d'autant plus qu'avec les nouvelles réglementations, cela demande davantage de travail.
- ❖ De nombreux élus trouvent justifié de recruter sur des postes à temps complet.
- ❖ Jérôme DESBROSSE ajoute qu'avec les nouveaux projets innovants à venir, la municipalité a besoin d'agents. Il précise que les nouvelles réglementations environnementales, comme celles inhérentes aux cimetières feront au contraire gagner du temps aux agents.
- ❖ Bernard HERBRETEAU assure que l'entretien des cimetières prendra beaucoup plus de temps aux agents qu'avant.
- ❖ Jérôme DESBROSSE explique que si les élus ne croient pas en ces projets, les agents auront du mal également à adhérer aux évolutions.
- ❖ Francine WILLAUME informe que les agents en charge de cimetières végétalisés ne tondent que trois fois par ans maximum, que les trois premières années, ils ont peu de travail car l'herbe pousse lentement. Elle souhaite ajouter que les agents passeront davantage de temps à défaire ce qui a été fait dans le cadre de l'usage de produits nocifs afin que la végétalisation puisse pousser.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-1, 1°**

- **DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet sur la base de l'article 3-1, 1° pour une durée de 1 an**
- **DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

1 abstention : Hervé LABBÉ

Voirie, Développement durable, Cadre de vie

1. Bornes électriques

M. le maire informe les élus que personne n'utilise la borne de recharge électrique implantée à Aignes selon une récente étude.

- ❖ Hervé LABBÉ et Murielle HÉRAUD s'en étonnent car ils voient souvent des personnes y recharger leur véhicule toutes les semaines. Ils pensent alors qu'il y a un problème de remontée d'information ou de communication.
- ❖ Corinne CHARRANNAT ajoute que ces bornes sont répertoriées automatiquement dans les voitures.
- ❖ Murielle HÉRAUD et Myriam HUGUET estiment qu'il faut mettre en avant l'aire de co-voiturage d'Aignes pour que davantage de personnes y branchent leur véhicule.
- ❖ Myriam HUGUET ajoute qu'il est cependant plus simple que les bornes soient à proximité de commerces. Vu qu'il faut minimum une heure de rechargement, cela permet de faire ses courses pendant cela.

2. Renouvellement des illuminations de Noël

Jean-Jacques PUYDOYEUX, adjoint en charge de la Voirie, du Développement durable et du Cadre de vie rappelle :

- qu'une somme de 30 000 € avait été mise au budget 2021,
- qu'en juin, une commission a été constituée pour travailler sur des possibilités d'aménagement.

Il informe que le choix de la location a été écarté car il n'ouvre pas la possibilité d'obtenir de subvention.

Deux entreprises ont été rencontrées et deux devis ont été reçus.

La commission propose, dans un premier temps, de se consacrer à l'aménagement de la traversée de Montmoreau. Sur les années à venir, la commission étudiera le remplacement de tous les luminaires existants. Il insiste sur le fait que ce renouvellement permettra une économie d'énergie grâce aux leds.

Il présente aux élus les modèles retenus et précise que le coût total de ces luminaires est de 17 606 €. Il souligne que le SDEG finance 50 % du matériel. La seule condition est que le SDEG ait un regard sur le matériel choisi et que toutes les attaches de luminaires soient révisées.

La pose sera réalisée par une entreprise sous-traitante du SDEG et sera subventionnée à 35 %, tout comme la dépose.

- ❖ Jérôme DESBROSSE indique que le nombre des illuminations aurait pu être augmenté puisqu'elles sont subventionnées et que la somme au budget n'est pas atteinte.
 - Jean-Jacques PUYDOYEUX indique que les crédits non consommés seront reportés sur 2022 et que la commission a souhaité que la route principale ne soit pas surchargée.

Jean-Jacques PUYDOYEUX présente une proposition d'illumination de la façade de la mairie : des guirlandes scintillantes pour Noël, ainsi que des réglottes lumineuses qui changeront de couleur en fonction des occasions, comme le 14 juillet ou octobre rose par exemple.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE d'adopter la proposition de l'entreprise DECOLUM pour un montant de 17 606€
CHARGE Monsieur le Maire de la réalisation de ce projet.**

Urbanisme, Bâtiments communaux

1. Avis du conseil municipal sur un projet d'implantation d'un bâtiment en zone N sur Saint-Amant

Bernard HERBRETEAU, adjoint en charge de l'Urbanisme, explique aux élus qu'un propriétaire de terrains situés en zone N de la carte communale, au lieu-dit Chalivaud à Saint-Amant souhaite installer un bâtiment écologique d'une surface inférieure à 20 m² destiné à la pratique de son activité professionnelle.

Il ajoute qu'afin de savoir si son opération est réalisable ou non, elle a déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel en mairie.

Il ajoute que selon la réglementation, aucune construction n'est autorisée en zone N, excepté pour les exploitants agricoles. Dans certains cas bien précis, disposant d'un intérêt particulier, des dérogations peuvent être accordées. Dans ce cadre, le conseil municipal peut délibérer pour appuyer son dossier. Cependant, cet avis ne sera pas forcément suivi par la préfecture et le service instructeur.

- ❖ Jérôme DESBROSSE souhaite savoir qui instruit le dossier.
 - M. le maire explique que la mairie reçoit le dossier puis la CDC instruit le dossier.

Bernard HERBRETEAU indique que la clientèle de cette personne venant de tout le pays, loge plusieurs jours dans le secteur à l'occasion de leurs déplacements. Par conséquent, il pense que cela peut être bénéfique pour l'activité économique et touristique de la commune.

- ❖ Jérôme DESBROSSE indique que cette personne dispose d'une autre solution si elle équipe son bâtiment de roues.
 - Bernard HERBRETEAU répond que la question a déjà été posée au service instructeur qui a indiqué que cela n'était pas envisageable dans ce cas précis et que même les bâtiments mobiles sont soumis à autorisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Considérant l'intérêt économique du projet en faveur des commerces et des hébergements,

Considérant l'attention environnementale portée sur ce projet,

Considérant l'intérêt d'une nouvelle activité sur la commune,

Considérant le caractère peu courant de cette activité,

Considérant l'intérêt de cette activité pour le bien-être animal,

Considérant que ce projet n'aura aucun impact négatif visuel ou environnemental,

- **DECIDE d'appuyer cette demande de CU.**

Administration générale

1. Bureaux de vote

M. le maire rappelle qu'en application de l'article R.40 du code électoral, le représentant de l'État dans le département détermine par arrêté préfectoral la liste des bureaux de vote avant le 31 août de chaque année, pour l'année suivante.

Monsieur le Maire a sollicité une prolongation du délai afin que ce sujet soit débattu en séance du Conseil Municipal avant de donner réponse à la Préfecture.

Un avenant à l'arrêté préfectoral sera donc pris dès que la Commune de Montmoreau aura transmis sa décision.

Il rappelle également que lors des dernières élections municipales, 3 bureaux de votes avaient été définis :

- Salle des Fêtes de Montmoreau : Montmoreau + Saint-Laurent-de-Belzagot (env. 800 électeurs)
- Salles des Fêtes d'Aignes et Puyperoux : Aignes et Puyperoux + Saint-Eutrope + Saint-Cybard (env. 480 électeurs)
- Salle de l'ancienne Mairie de Saint-Amant-de-Montmoreau : Saint-Amant-de-Montmoreau (env. 510 électeurs)

Il précise que les services préfectoraux recommandent qu'un bureau de vote ne comporte pas plus de 1 000 électeurs en indiquant également que 1 813 votants sont enregistrés sur la commune.

M. le maire invite les élus à réfléchir sur la détermination des bureaux de vote pour les prochaines échéances électorales et de désigner le lieu du bureau de vote centralisateur.

A la suite de nombreux échanges, il est décidé que pour les prochaines élections, les électeurs seront répartis sur 2 bureaux de vote situés dans le centre de Montmoreau.

Questions diverses

1. Adressage

Bernard HERBRETEAU, chargé de la commission Adressage, rappelle que le contrat signé avec La Poste ne prévoyait pas de prestation pour la communication aux habitants de leur nouvelle adresse.

La Poste a par conséquent fait une proposition commerciale pour cela.

Deux devis ont été reçus. Leur différence réside sur le mode de distribution de cette notification : soit en main propre par le facteur (5 772 € TTC), soit mise en boîte aux lettres (4 680 € TTC).

Bernard HERBRETEAU annonce qu'une autre solution existe : que ces courriers soient réalisés et distribués par les agents. Les élus s'accordent sur le fait que cette solution n'est pas envisageable.

Les élus s'étonnent que pour le montant du contrat qui s'élève à plus de 20 000 €, cette prestation ne soit pas incluse.

- ❖ Philippe MICHELET indique que les habitants doivent désormais être informés rapidement sur leur nouvelle adresse.

Roland ÉLUERD tient à souligner que ce devis concerne 3 000 adresses, mais que le nombre de foyers est moindre. En effet, des numéros de réserve ont été prévus.

Les élus décident de retenir la proposition avec la distribution en boîte aux lettres par la Poste.

2. Demande de changement d'adresse sur Saint-Amant.

Bernard HERBRETEAU annonce avoir reçu une demande d'habitants de Saint-Amant souhaitant changer le nom du lieu-dit « Chez Moricaud » qui dispose d'une connotation négative.

Roland ELUERD indique qu'il les a déjà contactés plusieurs fois. Ces habitants doivent faire une nouvelle proposition qui sera présentée lors d'un prochain conseil.

3. Vidéoprotection

Jean-Jacques PUYDOYEUX annonce que le dispositif est désormais en fonction. Il indique que seules quelques personnes, dont les noms sont déclarés en préfecture, ont les clés de la salle sécurisée de consultation des images. Il rappelle que ces images ne seront consultées que sous commission rogatoire d'un juge d'instruction ou à la demande de la gendarmerie. Il ajoute que des panneaux seront prochainement installés pour informer que la commune est équipée de vidéoprotection.

4. Aménagement du bourg de Saint-Amant

Jean-Jacques PUYDOYEUX annonce qu'après avoir eu une réunion avec divers services de l'État, il est demandé à la commune de réétudier entièrement le projet, en y intégrant le syndicat d'eau. Un cahier des charges est en cours d'écriture par l'ATD et le CAUE.

- ❖ Philippe MICHELET ajoute que le syndicat d'eau est tout de même autorisé à déposer le permis de construire pour l'aménagement du bâtiment.

Cette démarche reporte le délai d'exécution du projet mais garantit le soutien des services de l'État.

5. Prochain bulletin municipal

Roland ELUERD, adjoint en charge de la Culture et de la Communication informe que le prochain *Bulletin municipal* sera diffusé en février 2022 et portera le titre de « Montmoreau, une ville à la campagne ». Toutes les associations ou commissions travaillant autour du développement durable sont invitées à communiquer leurs textes pour le 1^{er} décembre au plus tard.

6. Concert de harpe le 18 septembre

Roland ELUERD informe que le 18 septembre aura lieu un concert de harpe au château. Il sollicite 3 ou 4 personnes pour l'aider à encadrer cette manifestation.

7. Marché déjeunatoire Place de la Tude

Francine WILLAUME indique que le samedi 2 octobre, un marché déjeunatoire, place de la Tude sera organisé.

Elle ajoute qu'à compter de cette date, le marché des producteurs aura lieu tous les samedis.

8. Point sur le projet de voie verte et de rénovation du complexe sportif

Dans le cadre du projet de voie verte et d'aménagement du complexe sportif, M. le maire informe les élus qu'une réunion est prévue le 13 septembre. Seront présents Mme LECOCQ, sous-préfète chargée de la relance, Mme MARSAUD, députée, Mme PINVILLE, conseillère régionale, les deux conseillers départementaux, et le président de la CDC. Le projet leur sera ainsi présenté afin de les sensibiliser et d'obtenir le maximum de subventions.

9. Conseil municipal des jeunes

Corinne CHARRANNAT indique que Caroline SUDRON, directrice de l'Oison, souhaite savoir où en est le projet de conseil municipal des jeunes car ils disposent d'un chargé de mission Jeunesse qui pourrait accompagner la municipalité et essayer de dynamiser les jeunes de Montmoreau sur cette thématique, notamment en lien avec l'éducation civique.

M. le maire salue cette idée du conseil municipal des jeunes.

Fin de la séance à 23h